

Règlement de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants de 3 ans (à condition que l'enfant soit propre) à 15 ans.
Les inscriptions seront gérées de façon à ce que la priorité soit donnée aux enfants scolarisés à l'école de Lavault-Ste-Anne ou résidant sur la commune. Il sera élargi aux autres enfants suivant les places disponibles.
Il fonctionne pendant les petites vacances (sauf Noël) et le mois de juillet.
L'Accueil est agréé par l'Etat ainsi que par le Département.

L'objectif est de favoriser le développement de l'enfant en lui apportant la possibilité de pratiquer des nouvelles activités (jeux, chansons, loisirs créatifs et sportifs, activités scientifiques, numériques...), tout en respectant son rythme de vie. Nous souhaitons également favoriser le respect entre les individus ainsi que le respect du matériel.

HORAIRES

- Journée : de 9h00 à 17h00
- Possibilité d'Accueil le matin : de 7h45 à 8h45
- Possibilité d'Accueil le soir : de 17h00 à 18h00

LIEUX

Centre Social Rural Vicomte Gaston Henri Paillhou, espace La Charité à Lavault Ste-Anne.

ENCADREMENT

L'encadrement est confié à du personnel qualifié et/ou diplômé, selon la règle d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de plus de 6 ans.
Les groupes sont constitués par l'équipe encadrante.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront uniquement sur la journée auprès de la référente des Services Périscolaires ou du Centre Social Rural.
Les dates d'inscription paraissent sur : le site Internet de la commune de Lavault Ste Anne, le Facebook du Centre Social Rural, à l'école des Trois Champs, paraissent dans la presse et sur Panneau Pocket.
Il est à noter qu'aucune inscription ne pourra se faire après la période définie.

TARIFS

Le tarif est basé sur un barème défini par la CAF et le Conseil Municipal, il se calcule sur la base du montant des ressources mensuelles (ce tarif est réajusté chaque début d'année civile).
Le paiement se fait à l'ordre du Trésor Public après réception des factures (joindre le coupon en bas).

Journée de 9h à 17h : incluant le repas de 3,35 euros par enfant (* prix coûtant).

	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
FORFAIT JOURNEE 8H + REPAS De 9h à 17h	0.21 € X 8h = 1.68 € + 3.35 €* = 5.03 €/jour	1.71 € X 8h = 13.68 € + 3.35 €* = 17.03 €/jour

Accueil du matin de 7h45 à 8h45 : forfait 1h.

ACCUEIL DU MATIN De 7h45 à 8h45 (Facturé 1h)	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX POUR 1 HEURE
	De 0 à 400	1.00 €
	De 401 à 700	1.80 €
	De 701 à plus	2.60 €

Accueil du Soir de 17h à 18h : forfait 1h.

ACCUEIL DU SOIR De 17h à 18h (Facturé 1h)	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX POUR 1 HEURE
	De 0 à 400	1.40 €
	De 401 à 700	2.20 €
	De 701 à plus	3.00 €

Une participation supplémentaire est demandée pour les sorties extérieures ou à l'occasion de séjours.

SUPPLEMENTS ACTIVITES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
Activités proches (piscine, cinéma...)	1.00 €	5.00 €
Activités éloignées (patinoire...)	2.00 €	10.00 €
Journées camping	15.00 €	
Journées à thème (parc de loisirs...)	3.00 €	15.00 €

ABSENCE/RETARD

En cas d'absence ou de retard, la famille devra prévenir au plus tôt la direction de l'Accueil de Loisirs au 06.69.08.53.97 ou au 06.84.44.55.78.

Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées. Le 1^{er} jour d'absence reste dû (repas et équipe encadrante déjà prévus).

SANTÉ

Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas de maladie ou d'incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, elles sont tenues de récupérer leur enfant après la signature d'une décharge.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence.

FONCTIONNEMENT

Aucun enfant ne sera autorisé à partir seul de l'accueil, sauf si les parents nous le signalent à l'avance.

L'enfant ne sera remis qu'à ses parents, aux personnes stipulées sur la fiche de renseignements ou exceptionnellement à une tierce personne munie d'un mot des parents signé et daté et d'une pièce d'identité.

Nous informons les parents que nous dégageons toute responsabilité en cas de perte ou vol de jouets ou objets de valeur amenés par les enfants à l'Accueil de Loisirs.

Les consoles et les téléphones portables sont interdits.

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur STB « Saveur et Tradition du Bocage » et sont pris dans nos locaux.

RECOMMANDATIONS

Il est fortement recommandé d'adapter l'habillement de l'enfant en fonction de la météo et des activités prévues.

Tout enfant non équipé correctement se verra refuser l'activité ou la sortie programmée.

CONDUITE A RESPECTER

- Veiller à respecter les consignes données par les animateurs concernant le déroulement des activités
- Respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants
- Respecter le matériel mis à disposition

En cas d'indiscipline grave et de non-respect du présent règlement, la procédure suivante sera appliquée :

- Avertissement par lettre aux parents adressé par la direction.
- Exclusion temporaire ou définitive de l'enfant, prononcée par l'organisateur, au vu du rapport écrit et établi par la direction de l'Accueil de Loisirs.

Fait à Lavault Ste Anne,
Le Maire - Samir TRIKI